



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, Louise Hébert, directrice générale adjointe, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 8 août à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire, qui aura lieu dans la salle du Conseil Émerie-Lapointe située au 288, rue Principale, une demande de dérogation mineure pour le lot 2 426 376 situé sur le chemin de la Petite-Côte.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme le lotissement projeté du lot 2 426 376 afin de le scinder en deux lots distincts :

- Largeur du lot 2 426 376 à 30,01 m au lieu de 50 m tel que requis par la réglementation.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 21 juillet 2023.

Louise Hébert  
Directrice générale adjointe